

PROCES-VERBAL DE CONVENTION ENTRE « LES TÊTES BRÛLEES », DONT LE SIEGE SE TROUVE EN SUISSE, ET LE « MCP TÊTE BRÛLÉE » DE BELGIQUE

Lors de la séance qui s'est tenue le 19 mars 2006, il a été décidé, d'entente avec « Les Têtes Brûlées », représentées par Christine Sauge Mussilier, alias Lady Harley, présidente de ceux-ci, et le MCP Tête Brûlée, représenté par Léonel Schallier, alias Casey ou Casimir, président de celui-ci, ce qui suit :

1. AFFILIATION ET JUMELAGE

1.

Le MCP Tête Brûlée de Belgique devient le MCP des Têtes Brûlées Internationales par affiliation et convention de jumelage. Christine Sauge Mussilier, alias Lady Harley, devient membre du MCP Tête Brûlée et sera leur représentante pour la Suisse. De son côté, Léonel Schallier, alias Casey ou Casimir, devient membre des Têtes Brûlées Internationales et sera leur responsable pour la Belgique.

2.

Chaque club ou groupe conserve ses « couleurs », son patrimoine, ses valeurs, son règlement, son président et sa présidente. Soit, Léonel Schallier, alias Casey ou Casimir, pour le MCP Tête Brûlée et Christine Sauge Mussilier, alias Lady Harley, pour les Têtes Brûlées. Ils oeuvreront dans le plus grand respect mutuel et les décisions seront prises sans porter atteinte à la liberté de l'autre.

3.

Christine Sauge Mussilier, alias Lady Harley, et Léonel Schallier, alias Casey ou Casimir, veilleront solidairement au respect et à la protection du nom « Tête Brûlée » ou « Têtes Brûlées », à sa nomination, aux « couleurs », logos, écussons, droits d'auteur et aux copyrights.

2. PRESIDENCE - LOGOS ET ECUSSENS

1.

Personne ne peut revendiquer un droit quelconque sur la présidence des Têtes Brûlées. Il en est de même en ce qui concerne les logos et les écussons. Le groupe « Les Têtes Brûlées » reste la propriété de Christine Sauge Mussilier et, successivement, celle de son fils Sébastien Struchen en cas de décès.

2.

Personne ne peut revendiquer un droit quelconque sur la présidence du MCP Tête Brûlée. Il en est de même en ce qui concerne les logos et les écussons. Le MCP Tête Brûlée reste la propriété de Léonel Schallier et, successivement, celle de sa fille Nolanne Schallier en cas de décès.

3. MEMBRES - LOGOS ET ECUSSENS

1.

Les membres des Têtes Brûlées prennent note que le logo et l'écusson, qui représentent Michel Bally, symbolisé par un ange, restent la propriété des Têtes Brûlées. C'est-à-dire de Christine Sauge Mussilier et de la Famille de Michel Bally, représentée par son fils Sébastien Struchen. Ceci, conformément à l'acte numéro TSFR158 qui a été déposé devant un huissier de justice en date du 14 août 2005. Les membres qui démissionnent ou qui sont exclus ne sont plus autorisés à porter les écussons. Ils doivent impérativement les restituer dans un délai de 10 jours, sans exiger la moindre condition de remboursement en retour.

2.

Les membres du MCP Tête Brûlée prennent note que le logo et l'écusson, qui représentent un crâne brûlé, restent la propriété du MCP Tête Brûlée. C'est-à-dire de Léonel Schallier qui a repris la succession de son fondateur Alain Lorent. Les membres qui démissionnent ou qui sont exclus ne sont plus autorisés à porter les écussons. Ils doivent impérativement les restituer dans un délai de 10 jours, sans exiger la moindre condition de remboursement en retour.

3.

Les seules personnes qui sont autorisées à prendre des décisions concernant les logos et les écussons sont Christine Sauge Mussilier pour les Têtes Brûlées et Léonel Schallier pour le MCP Tête Brûlée.

4.

En cas d'abus de la part d'un membre exclu ou démissionnant, que ce soit du MCP Tête Brûlée ou des Têtes Brûlées, Léonel Schallier et Christine Sauge Mussilier se réservent le droit d'intervenir solidairement auprès de lui ou à le dénoncer à l'autorité compétente, selon la gravité de la situation.

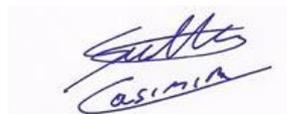
Ainsi fait à La Tour-de-Peilz et à Monceau-sur-Sambre le 19 mars 2006

Les Têtes Brûlées :



Christine Sauge Mussilier et Sébastien Struchen

MCP Tête Brûlée :



Léonel Schallier

Document certifié conforme